



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2017

Présents : MM. Alexandra Ardiet, Christophe Demesmay, Edouard Euvrard, François Guillaume, Eliane Poulnot, Isabelle Rebillot, Thérèse Robert, Gérard Thomas

Excusés : MM. Thierry Morel, Didier Salins, Sandrine Sigonney

Absente : Mme Paulina Requena

Procurations : de M. Thierry Morel à Mme Eliane Poulnot, de M. Didier Salins à M. Christophe Demesmay et de Mme Sandrine Sigonney à Mme Thérèse Robert

Secrétaire de séance : Mme Isabelle Rebillot

Le Conseil municipal approuve unanimement le procès-verbal de la réunion du 6 octobre 2017.

ORDRE DU JOUR

1- Mise en séparatif du réseau d'assainissement de la rue des Vignes

Dans le cadre du Schéma Directeur d'assainissement communal élaboré en 2003, la seconde priorité de travaux - après la mise en séparatif du centre du village réalisée en 2007 - consiste à équiper à son tour la rue des Vignes d'un double réseau pour permettre un traitement différencié des eaux usées et des eaux pluviales.

Le bureau d'études Naldéo, qui finalise actuellement un diagnostic réalisé sur le périmètre du Syndicat des Alaines en vue d'optimiser le fonctionnement de la station d'épuration de Saône, a chiffré le montant des travaux nécessaires à la mise en conformité de cette rue avec la Loi sur l'eau à 94 000 € hors taxes.

La compétence assainissement sera transférée au Grand Besançon le 1^{er} janvier 2018 dans un principe de continuité des actions engagées par les communes-membres. Afin de lancer à court terme le chantier de la rue des Vignes, il est donc décidé de prévoir sa réalisation sur l'exercice 2018 et de solliciter des aides publiques au Département et à l'Agence de l'eau d'un montant respectif de 28 200 et 37 600 €.

Le projet, ainsi que les subventions attendues, seront repris en main par les services de l'Agglomération au moment du transfert de la compétence.

La date de réception en mairie du chiffrage du bureau d'études Naldéo (le 12 octobre) et la nécessité de déposer les dossiers de demande d'aides publiques avant le 31 octobre ont imposé une réunion anticipée du Conseil municipal par rapport à la date du 17 novembre annoncée sur le précédent compte-rendu. Cette date est toutefois maintenue pour traiter les sujets à venir.

2- Tarif de l'affouage 2017-2018

Le tarif de l'affouage 2017-2018 est maintenu, comme l'année dernière, à 8 € le m³, pour 546 m³ (780 stères) estimés par les services de l'Office National des Forêts, sur les parcelles numéros 6, 19, 22, 23 et 37. Le volume global sera réparti au prorata du nombre d'affouagistes inscrits.

En cas de pénurie d'affouagistes, une cession de bois de chauffage pourra éventuellement être proposée à des personnes extérieures au village, au même tarif que celui fixé pour les habitants.

Les inscriptions (pour les habitants de Gennes) se dérouleront du lundi 6 novembre au samedi 25 novembre 2017.

Les inscriptions aux cessions de bois (pour les personnes extérieures au village) se dérouleront du lundi 27 novembre au samedi 2 décembre 2017, uniquement si le nombre d'affouagistes est insuffisant.

Lors de leur venue en mairie, les particuliers ne pourront être inscrits que s'ils remettent au secrétariat un justificatif de responsabilité civile. Les habitants extérieurs devront en outre fournir un justificatif de domicile et présenter un justificatif d'identité.

INFORMATIONS DIVERSES

Urbanisme : dossiers acceptés

- Le 19 octobre : déclaration préalable numéro 025.267.17.C0018 (remplacement de menuiseries extérieures rue de l'Enclos – parcelle cadastrée section AA numéro 220)
- Le 19 octobre : déclaration préalable numéro 025.267.17.C0019 (installation d'un portail rue des Vanniers – parcelle cadastrée section AA numéro 246)

Rentrée scolaire

Les effectifs de l'année scolaire 2017-2018 s'élèvent à 92 élèves répartis comme suit :

- classe petite section - moyenne section - grande section : 29
- classe grande section - C.P. : 22
- classe C.E.1 - C.E.2 : 20
- classe C.M.1 - C.M.2 : 21

Les éléments en notre possession concernant les options qui seront prises par le gouvernement sur le devenir des rythmes scolaires à la rentrée 2018-2019 restent flous. L'Inspection d'académie, interrogée sur le sujet, devrait nous fournir des informations à très court terme puisque le maire et le conseil d'école doivent impérativement prendre une décision pour le 22 décembre de cette année.

Opération Brioches 2017

Le montant de la collecte 2017 s'élève dans notre village à 1 343.80 €, pour un montant de brioches achetées au Relais des Saveurs de Montfaucon de 462.80 €. C'est donc un montant net de 881.00 € qui a été remis aux services de l'ADAPEI de Besançon à la suite de l'Opération Brioches 2017.

Merci à chaque personne ayant fait le geste d'acheter une brioche proposée, ainsi qu'à chaque bénévole sans qui cette action n'aurait pas pu se réaliser.

Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie se déroulera à 10h00 au monument aux morts et sera suivie d'un vin d'honneur à la salle polyvalente.

Fermeture de la mairie

Pendant les vacances de la Toussaint, le secrétariat de mairie sera fermé le jeudi 2 et le samedi 4 novembre.

Les Marcheurs de Gennes (*groupe formé en 1995 par Michel et Noëlle Convers*)

Le petit groupe des marcheurs du lundi serait heureux d'accueillir de nouvelles personnes.

Il vous donne rendez-vous sur la place de l'église les lundis pour un départ à 13h30 (parcours de 8 à 12 kilomètres).

Pour plus de renseignements, contacter Raymonde Mercier (téléphone : 03 81 55 87 09).

La prochaine réunion du Conseil municipal est programmée le vendredi 17 novembre à 20h00.